



L'Europe sur le bassin de la Loire,  
une chance pour tous.

**PROGRAMME OPÉRATIONNEL  
INTERRÉGIONAL FEDER  
BASSIN DE LA LOIRE  
2014 / 2020**

**RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE  
ANNÉE 2017**

Le présent document est le Rapport Annuel de Mise en Œuvre, formaté selon les guidances de la Commission européenne, et extrait du logiciel d'échange avec les services de la Commission.

La Rapport Annuel de Mise en Œuvre présenté au Comité de suivi du 25 Mai 2018 porte sur l'année 2017 ; il s'agit d'un Rapport Annuel « allégé » : les sections relatives à la partie B ne sont à remplir que pour les RAMO présentant les données au 31/12/2016, au 31/12/2018 et lors du rapport final.

Le présent Rapport Annuel est structuré en 2 parties :

#### Partie A

1. Identification du Rapport Annuel de Mise en Œuvre
2. Vue d'ensemble de la réalisation du Programme Opérationnel
3. Réalisation du programme, axe par axe
  - avec données sur les indicateurs
  - avec données financières
  - avec données relatives aux indicateurs du Cadre de performance
  - le PO Interrégional FEDER Bassin de la Loire n'est pas concerné par les tableaux 10 et 11.
4. Synthèse des évaluations
5. Vue d'ensemble de la réalisation de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (le POI FEDER Bassin de la Loire n'est pas concerné par cette section)
6. Problèmes entravant la mise en œuvre du programme et mesures prises
7. Résumé à l'intention des citoyens. Ce résumé est diffusé dans un document distinct.
8. Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers (le POI FEDER Bassin de la Loire n'est pas concerné par cette section)
9. Actions menées pour répondre aux conditions ex-ante
10. Progrès accomplis dans la réalisation des Grands Projets (le POI FEDER Bassin de la Loire n'est pas concerné par cette section)

#### Partie B – Non concerné pour le présent rapport

11. Évaluation de la mise en œuvre du POI
  - Réalisation des objectifs
  - Mesures spécifiques prises
  - Développement durable
  - Soutien utilisé pour atteindre les objectifs liés au changement climatique
  - Rôle des partenaires
12. Informations et évaluations obligatoires
  - Plan d'évaluation
  - Stratégie de communication
14. Informations complémentaires

- Approche intégrée de développement territorial (Le POI FEDER Bassin de la Loire n'est pas concerné par cette section)
- Renforcement de la capacité de gestion
- Actions interrégionales et transnationales (Le POI FEDER Bassin de la Loire n'est pas concerné par cette section)
- Stratégies macrorégionales et stratégies relatives aux bassins maritimes
- Innovation sociale (Le POI FEDER Bassin de la Loire n'est pas concerné par cette section)
- Pauvreté (Le POI FEDER Bassin de la Loire n'est pas concerné par cette section).

16. Croissance intelligente, durable, et inclusive (RAMO 2019 et Rapport Final de Mise en Œuvre)

17. Problèmes entravant la réalisation du programme (RAMO 2019 et Rapport Final de Mise en Œuvre)

# Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

## PARTIE A

### IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16RFOP002
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Loire 2014-2020
Version	2017.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	25 mai 2018

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>1</b>
2.1.    INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS .....	4
<b>3.    RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....</b>	<b>8</b>
3.1.    VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION .....	8
3.2.    INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	10
TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - 1 / 5B .....	10
TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - 2 / 6C .....	12
TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - 2 / 6D .....	14
TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - 3 .....	17
TABLEAU 3B: NOMBRE D'ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRE D'UN SOUTIEN DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL NET DE SOUTIEN MULTIPLE AUX MÊMES ENTREPRISES .....	18
TABLEAU 5: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE .....	19
3.4 DONNÉES FINANCIÈRES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	21
TABLEAU 6: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME .....	21
TABLEAU 7: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION POUR LE FEDER, LE FSE ET LE FONDS DE COHÉSION [ARTICLE 112, PARAGRAPHES 1 ET 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013] .....	22
TABLEAU 8: L'UTILISATION DU FINANCEMENT CROISÉ .....	23
TABLEAU 9: COÛT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN DEHORS DE LA ZONE DU PROGRAMME (FEDER ET FONDS DE COHÉSION AU TITRE DE L'OBJECTIF «INVESTISSEMENT POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI») .....	24
TABLEAU 10: DÉPENSES SUPPORTÉES EN DEHORS DE L'UNION (FSE) .....	25
<b>4.    SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....</b>	<b>26</b>
<b>6.    PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....</b>	<b>31</b>
<b>7.    RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>34</b>
<b>8.    RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>35</b>
<b>9.    FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE .....</b>	<b>36</b>
<b>10.  PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....</b>	<b>38</b>
10.1.  GRANDS PROJETS .....	38
10.2.  PLANS D'ACTION COMMUNS .....	41
<b>11.  ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....</b>	<b>44</b>
11.1.  INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	44
11.2.  MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PRÉVENIR LA DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES DISPOSITIONS VISANT À GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» AU NIVEAU DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL ET DES	

OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	44
11.3. DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT F), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	44
11.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	44
11.5. RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME .....	44
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>45</b>
12.1. LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS .....	45
12.2. LES RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION .....	45
<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT).....</b>	<b>46</b>
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....</b>	<b>47</b>
14.1. PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS CONFRONTÉES À DES DÉFIS DÉMOGRAPHIQUES ET DES HANDICAPS PERMANENTS OU NATURELS, LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL .....	47
14.2. LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LES CAPACITÉS DES AUTORITÉS NATIONALES ET DES BÉNÉFICIAIRES À GÉRER ET À UTILISER LES FONDS .....	47
14.3. LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D'ÉVENTUELLES ACTIONS INTERRÉGIONALES ET TRANSNATIONALES .....	47
14.4. LE CAS ÉCHÉANT, LA CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES .....	47
14.5. LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES ACTIONS EN MATIÈRE D'INNOVATION SOCIALE, LE CAS ÉCHÉANT .....	48
14.6. LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'EXÉCUTION DES MESURES VISANT À RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ OU DES GROUPES CIBLES LES PLUS MENACÉS DE PAUVRETÉ, DE DISCRIMINATION OU D'EXCLUSION SOCIALE, ET PARTICULIÈREMENT DES COMMUNAUTÉS MARGINALISÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES, DES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE ET DES JEUNES SANS EMPLOI, EN PRÉCISANT, LE CAS ÉCHÉANT, LES RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES .....	48
<b>15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ..</b>	<b>49</b>
<b>16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)50</b>	
<b>17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....</b>	<b>51</b>
DOCUMENTS .....	52
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION .....	53

**2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

Principales tendances de programmation

Suite à son approbation le 12 novembre 2014 par la Commission Européenne, le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire termine sa troisième année de programmation au 31 décembre 2017.

Les Comités de programmation 2015-2016-2017 ont permis l'attribution d'un cofinancement sur **213 opérations, pour un montant cumulé de FEDER de 18.3 M€ (sur un coût total éligible d'opération de 53.9 M€).**

**C'est donc près de 55,6 % de la maquette du POI FEDER Bassin de la Loire qui a été programmée au 31/12/2017.**

Les opérations programmées ont été sélectionnées conformément aux critères et modalités de sélection validés en Comité de Suivi et précisés dans le DOMO, par Appels à projets, Appels à propositions ou « au fil de l'eau ».

La programmation globale des opérations reste cependant contrastée selon les axes du programme. L'Axe 1 relatif à la prévention des inondations reste insuffisamment engagé en 2017 avec 10 nouvelles opérations programmées pour un montant de 0.6M€ de FEDER. Les acteurs du bassin se sont fortement mobilisés dans la mise en œuvre de l'Axe 2 dédié au développement touristique et à la préservation des écosystèmes ligériens : 48 nouvelles opérations pour 5.2M€ de FEDER.

Performance du programme opérationnel

Les indicateurs présentés dans ce rapport ont été calculés sur la base des projets soldés au 31/12/2017.

Les actions programmées sur l'Axe 1 ont permis de contribuer fortement à l'atteinte de l'Étape Clé de Mise en Œuvre avec l'adoption par arrêtés préfectoraux de 7 nouvelles Stratégies Locales de Gestion du Risques Inondation (SLGRI). Ce qui porte le nombre total des SLGRI adoptées à 10 au 31/12/2017 sur un total de 14 à atteindre au 31/12/2018. Cette étape clé constitue le préalable requis pour alimenter l'indicateur de réalisation ISR2 qui traduit la mise en œuvre des SLGRI sur le bassin ligérien avec comme objectif final de réduire la vulnérabilité aux inondations des populations et des activités.

Sur l'Axe 2, les opérations programmées en 2017 alimentent les indicateurs de réalisation ISR3, ISR4 et ICR23 et vont permettre d'alimenter le cadre de performance du POI FEDER bassin de la Loire et d'atteindre les valeurs intermédiaires fixées au 31/12/2018.

## Gouvernance du programme

En 2017, 3 Comités de suivi ont été présentés en consultations écrites. Ces derniers ont permis d'examiner :

- les actualisations des méthodes et critères de sélection des opérations prévus dans le DOMO
- le Rapport Annuel de Mise en Œuvre au 31/12/2016
- le cadre d'éligibilité géographique des opérations situées en dehors de la zone couverte par le programme qui a permis d'examiner et de valider certaines opérations situées en dehors de la zone géographique et qui bénéficient au POI.
- les cahiers des charges de divers AAP dont le détail est présenté dans le Résumé Citoyen

Par ailleurs, 7 Comités de programmation ont été présentés en consultations écrites au cours de l'année.

## Animation / Communication

Le Comité régional de Suivi Interfonds a validé le 17 février 2015 la stratégie de communication plurifonds pour la période 2014-2020.

Cette stratégie de communication prévoit trois périodes de mise en œuvre :

- 1ère phase : 2014-2016 – phase « pédagogique », d'informations
- 2ème phase : 2017/2019 – Phase de communication institutionnelle
- 3ème phase : 2019/2020 – Phase de bilan/consolidation

Un bilan des actions de communication 2017 est présenté dans le Résumé Citoyen.

## Suivi et Evaluation

La mise en œuvre du plan d'évaluation a été poursuivie avec le lancement de plusieurs missions. L'ensemble des actions mises en œuvre sont décrites dans la partie 4 du présent rapport « Gestion du Programme Opérationnel Interrégional ».

## Gestion du Programme Opérationnel



Un audit de système a été conduit par la CICC du 13 au 17 mars 2017. Il avait pour objet de déterminer le degré d'efficacité du système de gestion et de contrôle par rapport aux activités de chaque autorité sur la base d'entretiens sur pièces sur place et de l'analyse d'un échantillon d'opérations à auditer.

Le rapport définitif, transmis le 7 décembre 2017, a conclu au classement suivant :

- Bon fonctionnement pour l'Autorité de gestion (Catégorie 1)
- Bon fonctionnement pour l'Autorité de certification (Catégorie 1)

Suite à cet audit, l'Autorité de gestion, a pris plusieurs mesures correctrices visant à améliorer le système de gestion et de contrôle du Programme Opérationnel Interrégional:

- Mise en œuvre d'une démarche qualité
- Adaptation des documents types et du VADEMECUM des services instructeurs
- Mise en œuvre d'une séparation fonctionnelle pour la gestion des opérations relevant de l'assistance technique en confiant l'instruction et la certification des dossiers concernés à la Direction des finances
- Elaboration d'un guide « Système d'information » afin de préciser et d'harmoniser les pratiques

Au fur et à mesure que la programmation avance, il est indispensable de disposer de données fiables et prospectives. De nombreuses actions ont été engagées dans ce sens :

- Mise en place d'un tableau de suivi des opérations et de revue de projets par axe permettant de suivre en temps réel l'avancée de chaque opération
- Système de contrôle avec Synergie pour s'assurer de la fiabilité des données (notamment pour en vue de la certification des CSF)
- Travaux pour le déploiement d'un Système d'Information Décisionnel dont l'objet est de permettre un pilotage et un suivi affiné de l'état de la programmation, des certifications et de l'atteinte des cibles fixées pour les indicateurs.

En complément du dispositif de contrôle et de pilotage du programme, des actions d'appui et d'accompagnement des services instructeurs ont été engagées (formations, réunions de services instructeurs visant à améliorer et uniformiser les pratiques.

#### Révision du Programme :

Lors du Comité de Suivi de novembre 2016, une révision de l'Axe 1 dédié à la préservation du risque inondation a été adoptée, et déposée ensuite auprès des services de la Commission Européenne. Elle a été adoptée le 25 Janvier 2017.

Il s'agissait notamment pour l'Autorité de gestion d'alerter la Commission Européenne sur le retard pris par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de la Directive Inondation, du fait d'une

évolution législative en droit national qui reportait au 1er janvier 2018 la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ; compétence qui devait initialement être effective au 1er janvier 2016.

Ce décalage réglementaire a eu de réelles incidences sur le rythme de programmation des crédits de l'Axe 1 du Programme Opérationnel Interrégional, et la révision introduite auprès de la Commission visait à en tenir compte pour les valeurs intermédiaires des indicateurs de cet Axe, et proposait également d'élargir la typologie d'opérations éligibles aux crédits du FEDER.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation	<p>La programmation des opérations sur l'Axe 1 est étroitement liée à la mise en œuvre du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) approuvé fin 2015 et déclinant sur le bassin de la Loire la Directive Inondation. Les actions envisagées sur l'Action 1 devaient permettre l'élaboration de stratégies locales de gestion du risque d'inondation. Au regard des données en possession des collectivités, l'élaboration des 18 stratégies nécessitent au final peu d'appuis externes susceptibles de mobiliser le FEDER. Les travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations ont été rendu éligibles au POI FEDER bassin de la Loire via une modification du POI FEDER.</p> <p>Au 31/12/2017, 30 opérations ont été programmées pour un montant FEDER d'1,8 M€, soit 19.6% de la maquette.</p> <p>Un Appel à propositions permanent, et pluriannuel sur la période 2016-2018, sur les actions 1, 2 et 4 et portant sur les actions préventives de sensibilisation et de connaissance de la vulnérabilité au risque d'inondation, de préservation ou de restauration de champs d'expansion de crues a été engagé dès le 1er janvier 2016. Un appel à projets Renforcement de la connaissance sur la perception et la gestion du risque Inondation, était ouvert jusqu'au 28/02/2017 dans le cadre du POI Feder Loire.</p> <p>Le comité de sélection, composé de l'agence de l'eau Loire Bretagne, de la DREAL de bassin, du SGAR, et de la Région Centre-Val de Loire en tant qu'Autorité de Gestion, s'est réuni le 07 avril 2017 afin de procéder à une sélection parmi les trois dossiers déposés. Deux dossiers ont été sélectionnés.</p>
2	Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel	<p>La programmation de l'Axe 2 est dynamique, tant dans l'émergence de destinations touristiques et de véloroutes, que dans l'appui aux projets contribuant au renforcement de la connaissance et à la préservation des écosystèmes ligériens.</p> <p>Au 31/12/2017, 183 opérations ont été programmées, pour un montant FEDER de 16,6 M€, soit 72% de la maquette. A ces opérations s'ajoutent de nombreux dossiers identifiés dans la revue de projets.</p> <p>Suite à la restitution de l'état des lieux des connaissances acquises lors des Plans Loire précédents et à la définition de nouvelles thématiques prioritaires de recherche ou de renforcement de la connaissance, un Appel à projets visant à consolider la programmation des actions 9 et 10 a été initialisé à l'automne 2016.</p> <p>Des appels à propositions ont été poursuivis sur l'OS n°2 et l'OS n°3. Sur les autres AAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche, expérimentation, acquisition et valorisation des connaissances sur les populations de poissons migrateurs amphihalins sur le bassin de la Loire, 6 opérations ont été présentées en comité de programmation plan Loire.</li> </ul>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion et restauration des continuités écologiques et sédimentaires et rétablissement de l'espace de mobilité du fleuve et de ses principaux affluents, 8 opérations ont été présentées en comité de programmation plan Loire</li> <li>• Préservation des zones humides : 21 opérations ont été présentées en comité de programmation plan Loire</li> </ul> <p>Un AAP 2017 a été engagé pour soutenir des initiatives autour de la connaissance des poissons migrateurs amphihalins du bassin.</p> <p>Enfin, 4 appels à projets « Renforcement de la connaissance » et un appel à projets « Animation des réseaux d'acteurs » ont été engagés. 18 opérations ont été déposées et 11 opérations ont été retenues.</p>
3	Animer et gérer le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire	<p>Suite à l'audit CICC intervenu en mars 2017, et dans le respect des conclusions émises, les 2 projets qui étaient programmés sur l'assistance technique du FEDER Loire ont été repris en 2017 dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle séparation fonctionnelle des services entre demandeurs et instructeurs.</p> <p>Les 2 projets ont été présentés à la programmation du Comité de programmation du 14 décembre 2017 avec un avis favorable. Programmés début 2018, ces projets s'élèvent à 0.78M€ de FEDER, soit 77.9% de la maquette financière de l'axe.</p> <p>La revue de projets des actions à cofinancer par l'assistance technique FEDER Loire permet de conclure à une consommation totale de la maquette.</p> <p>Les actions financées sont notamment constituées des évaluations menées dans le cadre du FEDER Loire (Mise en oeuvre, espèces exotiques envahissantes), du système d'information décisionnel permettant un pilotage fin de la programmation et de la certification des opérations, des actions de formations suivies par le personnel en charge de la gestion du FEDER (Systèmes d'informations, lutte antifraude, contrôle de service fait...), ainsi que de l'externalisation d'une partie des Contrôles de Service Fait à un prestataire et des actions de communication engagées.</p>

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 5b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	En transition	11,00			0,00	0,00	0,00	Au 31/12/2017, aucune stratégie de gestion du risque inondation n'a été adoptée et mise en oeuvre.
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	En transition	11,00			5,88	0,00		De nombreux projets soutenus en 2016 et 2017 permettent de contribuer indirectement à la mise en oeuvre prochaine des 10 stratégies locales déjà adoptées.
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	Plus développées	7,00			0,00	0,00	0,00	Au 31/12/2017, aucune stratégie de gestion du risque inondation n'a été adoptée et mise en oeuvre.
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	Plus développées	7,00			4,12			De nombreux projets soutenus en 2016 et 2017 permettent de contribuer indirectement à la mise en oeuvre prochaine des 10 stratégies locales déjà adoptées.

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	2,35			0,00			0,00		
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	1,65			0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	1 - Réduire la vulnérabilité des populations et des activités des territoires particulièrement exposés au risque d'inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	%	En transition	8,00	2014	4,00			Les 10 stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées au 31/12/2017 ont permis de faire progresser l'indicateur de résultat IR1. La valeur consolidée de ce dernier sera présentée au 31/12/2018 pour les Régions en transition.
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	%	Plus développées	8,00	2014	4,00			Les 10 stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées au 31/12/2017 ont permis de faire progresser l'indicateur de résultat IR1. La valeur consolidée de ce dernier sera présentée au 31/12/2018 pour les Régions développées.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	7,00		8,00		8,00	
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	7,00		8,00		8,00	

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	En transition	126,00			21,30			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation ISR3 atteint 17% de sa valeur cible 2023 sur la base des dossiers soldés.
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	En transition	126,00			76,38			Au 31/12/2017 l'indicateur de réalisation ISR3 présente un potentiel d'atteinte de sa valeur cible 2023 à hauteur de 60% sur la base des dossiers programmés.
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	Plus développées	89,00			14,90			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation ISR3 atteint 17% de sa valeur cible 2023 sur la base des dossiers soldés.
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	Plus développées	89,00			53,51			Au 31/12/2017 l'indicateur de réalisation ISR3 présente un potentiel d'atteinte de sa valeur cible 2023 à hauteur de 60% sur la base des dossiers programmés.

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	4,11			4,11			0,00		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	70,50			29,99			0,00		
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	2,89			2,89			0,00		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	49,39			21,01			0,00		

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	2 - Augmenter les retombées économiques à travers de nouveaux produits touristiques et culturels

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	Nombre de nuitées	En transition	14 322 621,00	2013	14 980 181,00			Suite à l'approbation du plan d'action, la valeur de référence a été modifiée et remplacée par 14 322 621 nuitées. L'indicateur de résultat IR2 sera actualisé dès que les données de fréquentation touristique 2014 seront publiées par l'INSEE ou le Ministère (la valeur de référence de l'indicateur étant basée sur des données 2013). Au 31/12/2017, l'actualisation de ces données est toujours en attente.
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	Nombre de nuitées	Plus développées	10 035 578,00	2013	10 496 317,00			Suite à l'approbation du plan d'action, la valeur de référence a été modifiée et remplacée par 10 035 578 nuitées. L'indicateur de résultat IR2 sera actualisé dès que les données de fréquentation touristique 2014 seront publiées par l'INSEE ou le Ministère (la valeur de référence de l'indicateur étant basée sur des données 2013). Au 31/12/2017, l'actualisation de ces données est toujours en attente.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien			14 322 621,00		14 322 621,00	
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien			10 035 578,00		10 035 578,00	



Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	211,00			2,56			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation CO23 atteint 1% de sa valeur cible 2023 sur la base des opérations soldées.
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	211,00			203,05			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation CO23 atteint 96% de la valeur cible 2023 sur la base des projets programmés
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	149,00			1,79			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation CO23 atteint 1% de sa valeur cible 2023 sur la base des opérations soldées
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	149,00			142,28			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation CO23 atteint 96% de sa valeur cible 2023 sur la base des opérations programmées
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	En transition	55,00			9,41			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation ISR4 atteint 17% de la valeur cible 2023 sur la base des projets soldés.
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	En transition	55,00			37,00			Au 31/12/2017 l'indicateur de réalisation ISR4 atteint 67% de la valeur intermédiaire fixée pour 2018.
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	Plus développées	39,00			6,59			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation ISR4 atteint 17% de la valeur cible 2023 sur la base des projets soldés.
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	Plus développées	39,00			25,96			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation ISR4 atteint 67% de la valeur cible 2023 sur la base des projets programmés.

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	176,55			102,72			0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	123,71			71,97			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		état de conservation									
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	2,35			0,00			0,00		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	22,34			13,52			0,00		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	1,65			0,00			0,00		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	15,66			9,48			0,00		

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - Restaurer la fonctionnalité des écosystèmes du bassin ligérien

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	km	En transition	0,00	2014	53,00	0,00		Suite à l'adoption du plan d'action en 2015, la valeur cible à 2023 a été définie à hauteur de 52,9km. Des premiers contacts ont été établis avec le porteur de projet d'un des 13 ouvrages prioritaires. Un point de situation sur les 12 autres ouvrages est en cours de réalisation, en liaison avec la DREAL en charge du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs.
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	km	Plus développées	0,00	2014	37,00	0,00		Suite à l'adoption du plan d'action en 2015, la valeur cible à 2023 a été définie à hauteur de 37,1km. Des premiers contacts ont été établis avec le porteur de projet d'un des 13 ouvrages prioritaires. Un point de situation sur les 12 autres ouvrages est en cours de réalisation, en liaison avec la DREAL en charge du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	0,00		0,00		0,00	
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	0,00		0,00		0,00	

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3**

Axe prioritaire		3 - Animer et gérer le Programme Opérationne Interrégional FEDER Bassin de la Loire									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	Nombre		12,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre 2017, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER Bassin de la Loire ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle des services. Les opérations ont à nouveau été présentées à la programmation lors du Comité de programmation du 14/12/2017 avec avis favorable, et ont été programmées en 2018.
S	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	Nombre		12,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre 2017, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER Bassin de la Loire ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées à la programmation lors du Comité de programmation du 14/12/2017 avec avis favorable, et ont été programmées en 2018.
F	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	Nombre		12,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre 2017, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER Bassin de la Loire ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées à la programmation lors du Comité de programmation du 14/12/2017 avec avis favorable, et ont été programmées en 2018.
S	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	Nombre		12,00			0,00	0,00	0,00	Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre 2017, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER Bassin de la Loire ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées à la programmation lors du Comité de programmation du 14/12/2017 avec avis favorable, et ont été programmées en 2018.

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
------------	---

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2017 Cumul - hommes	2017 Cumul - femmes	2017 Total annuel	2017 Total annuel - hommes	2017 Total annuel - femmes
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	En transition	220 775,18					
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	Plus développées	154 692,82					
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	En transition	5,88					
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	Plus développées	4,12					
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	En transition	0,00					
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	Plus développées	0,00					
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	2,56					
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	1,79					
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	En transition	2 422 621,96					
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	Plus développées	1 697 483,41					
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	En transition	21,30					
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	En transition	9,41					
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	Plus développées	14,92					
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	Plus développées	6,59					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	Données au 31/12/2017, sur la base des opérations soldées.
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	Données au 31/12/2017, sur la base des opérations soldées.
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	En transition	2,35	0,00	0,00	Données au 31/12/2017, sur la base des opérations soldées.
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	Plus développées	1,65	0,00	0,00	Données au 31/12/2017, sur la base des opérations soldées.
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	Données au 31/12/2017, sur la base des opérations soldées.
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	Données au 31/12/2017, sur la base des opérations soldées.
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	Données au 31/12/2017, sur la base des opérations soldées.
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	Données au 31/12/2017, sur la base des opérations soldées.
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	En transition	301 548,60	0,00	0,00	Données au 31/12/2017, sur la base des opérations soldées.
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	Plus développées	201 032,40	0,00	0,00	Données au 31/12/2017, sur la base des opérations soldées.
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	En transition	4,20	0,00	0,00	Données au 31/12/2017, sur la base des opérations soldées.
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	En transition	2,35	0,00	0,00	Données au 31/12/2017, sur la base des opérations soldées.
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	Plus développées	2,90	0,00	0,00	Données au 31/12/2017, sur la base des opérations soldées.
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	Plus développées	1,65	0,00	0,00	Données au 31/12/2017, sur la base des opérations soldées.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	En transition	2 175 600			10 584 000,00		
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	Plus développées	1 524 400			7 416 000,00		
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation	stratégies adoptées	FEDER	En transition	8					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
			adoptées									
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	Plus développées	6					
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	En transition	0			11,00		
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	Plus développées	0			7,00		
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	106			211,00		
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	74			149,00		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	En transition	15 600 000			27 048 000,00		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	Plus développées	10 930 000			18 952 000,00		
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	En transition	41,8			126,00		
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	En transition	18			55,00		
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	Plus développées	29,2			89,00		
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	Plus développées	13			39,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Total	10 584 000,00	50,00	2 121 017,47	20,04%	1 969 625,56	380 825,44	3,60%	18
1	FEDER	Plus développées	Total	7 416 000,00	50,00	1 486 155,09	20,04%	1 380 077,77	266 836,88	3,60%	12
2	FEDER	En transition	Total	27 048 000,00	50,00	29 548 626,24	109,25%	28 663 951,61	3 472 044,51	12,84%	107
2	FEDER	Plus développées	Total	18 952 000,00	50,00	20 704 139,48	109,25%	20 084 265,41	2 432 793,09	12,84%	76
3	FEDER	En transition	Total	1 176 000,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
3	FEDER	Plus développées	Total	824 000,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>En transition</b>		<b>38 808 000,00</b>	<b>50,00</b>	<b>31 669 643,71</b>	<b>81,61%</b>	<b>30 633 577,17</b>	<b>3 852 869,95</b>	<b>9,93%</b>	<b>125</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Plus développées</b>		<b>27 192 000,00</b>	<b>50,00</b>	<b>22 190 294,57</b>	<b>81,61%</b>	<b>21 464 343,18</b>	<b>2 699 629,97</b>	<b>9,93%</b>	<b>88</b>
<b>Total général</b>				<b>66 000 000,00</b>	<b>50,00</b>	<b>53 859 938,28</b>	<b>81,61%</b>	<b>52 097 920,35</b>	<b>6 552 499,92</b>	<b>9,93%</b>	<b>213</b>



**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	087	01	07	05	05		22	FR	2 121 017,47	1 969 625,56	380 825,44	18
1	FEDER	Plus développées	087	01	07	05	05		22	FR	1 486 155,09	1 380 077,77	266 836,88	12
2	FEDER	En transition	085	01	07	05	06		22	FR	17 341 653,80	16 697 539,98	2 285 305,04	86
2	FEDER	En transition	090	01	07	05	06		15	FR	8 783 562,36	8 783 562,36	871 709,38	5
2	FEDER	En transition	091	01	07	05	06		15	FR	3 423 410,08	3 182 849,27	315 030,09	16
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	05	06		22	FR	12 150 954,70	11 699 636,86	1 601 268,16	61
2	FEDER	Plus développées	090	01	07	05	06		15	FR	6 154 468,86	6 154 468,86	610 789,57	4
2	FEDER	Plus développées	091	01	07	05	06		15	FR	2 398 715,92	2 230 159,69	220 735,36	11
3	FEDER	En transition	121	01	07	05			18	FR	0,00	0,00	0,00	0
3	FEDER	En transition	122	01	07	05			18	FR	0,00	0,00	0,00	0
3	FEDER	En transition	123	01	07	05			18	FR	0,00	0,00	0,00	0
3	FEDER	Plus développées	121	01	07	05			18	FR	0,00	0,00	0,00	0
3	FEDER	Plus développées	122	01	07	05			18	FR	0,00	0,00	0,00	0
3	FEDER	Plus développées	123	01	07	05			18	FR	0,00	0,00	0,00	0

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Utilisation du financement croisé</b>	<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>	<b>Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>	<b>Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>
1	159 808,40	1,89%	0,00	
2	1 353 401,66	6,27%	0,00	
3	0,00		0,00	

**Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Une évaluation flash a été conduite en 2017 sur le dispositif d'appui aux gestionnaires du Bassin de la Loire en matière d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), ce dispositif d'appui étant cofinancé par l'Agence de l'Eau et le POI Loire. La finalité est double pour les deux principaux financeurs (agence de l'eau et Région Centre-Val de Loire en tant qu'Autorité de gestion du FEDER Loire).

- caractériser plus précisément les fonctionnements, les apports, les résultats et la plus-value des différents groupes régionaux et du groupe de travail de bassin
- formuler des recommandations sur la constitution et le fonctionnement de ces groupes pour optimiser techniquement et financièrement leurs rôles

L'évaluation vise 5 régions ayant créé un groupe de travail territorial (GTT) sur les EEE et travaillant avec le groupe de travail de bassin : Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Normandie.

##### **Les résultats de l'évaluation**

###### Un dispositif qui a pris en compte les besoins des gestionnaires

A l'échelle territoriale, les enjeux sont correctement identifiés, et portent sur les espèces végétales et animales et les milieux aquatiques et humides. Les outils à l'échelle du bassin répondent en partie aux besoins de gestion de l'échelle territoriale, mais peu de retours d'expérience sont publiés sur le Centre de Ressource Loire Nature, alors que c'est une demande forte des gestionnaires. Ils sont cependant peu nombreux à faire remonter des informations sur leurs propres chantiers au travers des fiches de retours d'expérience.

Le dispositif met à disposition des gestionnaires des outils permettant d'améliorer leurs connaissances en termes d'identification des espèces et des méthodes de gestion. Par contre, les attentes des gestionnaires en matière de moyens humains, financiers et matériels ne pourront être satisfaites par le dispositif d'appui. La fonction de celui-ci est d'apporter un soutien stratégique et technique aux gestionnaires. Les études prévues pour la seconde moitié du programme devraient leur apporter des éléments utiles.

###### Une contribution du dispositif à la sensibilisation et à l'évolution des pratiques des gestionnaires difficile à évaluer

Les actions et les outils de sensibilisation sont nombreux à l'échelle du bassin et au niveau territorial. Leur principale cible est les gestionnaires d'espaces naturels.

L'évolution des pratiques des gestionnaires est lente. Les événements tels que les journées techniques et les formations sont principalement axés sur les méthodes de lutte et promeuvent encore peu les méthodes de prévention et de détection précoce, qui sont des préoccupations récentes. Les gestionnaires ne se sont pas encore appropriés ces techniques.

#### Un dispositif qui a permis d'atteindre un grand nombre d'acteurs issus de structures diverses, depuis l'échelle bassin jusqu'à l'échelle locale

Au niveau du bassin, le groupe de travail regroupe des membres d'horizons différents permettant de répondre à son objectif d'être le lien entre les techniciens, les financeurs et les scientifiques. Le groupe de bassin s'enrichit régulièrement de nouvelles structures comme l'Agence française pour la biodiversité (ex-ONEMA) et de l'Union des fédérations départementales de pêche du bassin Loire-Bretagne, prochainement intégrées. Au niveau territorial, la diversité des membres des GTT leur permet d'atteindre un grand nombre d'acteurs issus de structures diverses. La coordination des GTT est assurée par des associations et/ou des structures publiques, Le rôle de chacun est clair et permet au GTT de fonctionner correctement.

#### Un dispositif cohérent avec les stratégies européenne et nationale et en forte interaction avec le groupe de travail national

La stratégie de gestion des EEE est inspirée par celle du Conseil de l'Europe de 2004. Il existe une bonne articulation entre les stratégies européenne et nationale et celle du bassin.

Le principal dispositif qui influence le groupe de travail de bassin est le groupe de travail national sur les invasions biologiques des milieux aquatiques (GT-IBMA). Il agit dans le même sens, mais le paysage législatif en actuelle évolution a pu affecter la lisibilité (plus que l'efficacité) du dispositif du bassin.

La gestion même des EEE peut avoir une influence sur les résultats du dispositif. La gestion se résume encore souvent au traitement de foyers très implantés et bien visibles. Le volet sociologique est une piste de travail à étayer.

Hormis les contraintes de la gestion des EEE, la perception au sens sociologique des EEE peut également constituer un frein potentiel au dispositif.

#### Un manque d'outils permettant d'optimiser le fonctionnement des GTT

Au niveau bassin, la mise en œuvre des 5 volets de la stratégie 2014-2020 progresse correctement. Les actions mises en œuvre sont axées sur la coordination, la connaissance et la sensibilisation. Les moyens financiers alloués, même s'ils peuvent paraître importants, semblent proportionnels aux résultats obtenus.

De plus, la FCEN a mentionné que ces moyens sont suffisants.

La présence irrégulière d'un tiers des GTT aux réunions du groupe de bassin perturbe le transfert de l'information de façon simultanée et uniforme sur l'ensemble du bassin. Les comptes-rendus des réunions sont envoyés à tous les groupes territoriaux qui réagissent généralement par mail ou par téléphone.

L'organisation mise en place repose sur une coordination et une animation – au niveau bassin - d'un réseau situé au niveau territorial, sans pour autant qu'il n'y ait de lien hiérarchique entre les deux niveaux. Les GTT sont libres d'élaborer leurs propres outils de communication et techniques. De nombreux outils de même nature (affiches, posters, fiches) ont été réalisés. Les moyens mis en œuvre pour l'élaboration de ces outils ne sont pas optimisés, alors que les GTT disent manquer de moyens et limitent leur ambition pour cette raison.

Le dispositif repose sur un échange réciproque d'informations entre les différents niveaux (bassin, régional, local).

La circulation de l'information depuis le bassin vers les échelons inférieurs semble bien organisée, même si la diffusion des bonnes pratiques de gestion valorisées par le groupe de bassin reste lente.

Les moyens mis en œuvre sont suffisants. Par contre, les échanges d'informations du niveau territorial vers le niveau bassin et au sein du niveau territorial ont montré des dysfonctionnements entraînant une mutualisation insuffisante de moyens. La remontée des informations de terrain est rendue difficile par le manque de temps d'animation pour inciter les acteurs de terrain à faire remonter leurs données et au manque de temps dédié aux acteurs de terrain. Ces derniers ont également peu de temps à consacrer à cette tâche.

#### Des données insuffisantes pour évaluer l'effet du dispositif sur la progression des EEE

Le dispositif d'appui aux gestionnaires en matière d'EEE dispose d'une organisation pyramidale efficace. Ce type d'organisation est un bon moyen de diffuser largement les messages et les outils à une multiplicité d'acteurs, d'autant plus pertinents qu'ils auront été ciblés en fonction de leur implication sur la problématique et du contexte de leur territoire. Il permet également de prendre en compte les attentes et les données collectées au niveau local. Cependant, il n'y a ni conception commune, ni recherche de transférabilité dans la conception des outils relatifs à l'enregistrement des données au niveau territorial.

Les données permettant d'évaluer la progression sur le terrain des EEE ne sont pas disponibles à une autre échelle que locale ou territoriale. Toutefois, l'atlas des EEE du bassin de la Loire[1], publié en 2017, en a établi un état actuel, avec les seules données disponibles. Cet état des lieux 2014 sera comparé au prochain, qui sera établi à la fin du Plan Loire IV, pour évaluer l'évolution de ces EEE de 2014 à 2020.

Mais, c'est une réelle avancée, car il n'est pas envisageable actuellement, dans ces temps de restriction

budgétaire, de mobiliser des moyens très conséquents pour espérer atteindre un inventaire exhaustif des EEE à l'échelle du bassin.

### **Les recommandations :**

#### Réorganisation de l'échange autour d'un gestionnaire de données

L'objectif est de systématiser et automatiser la collecte de données :

- réalisation d'une étude de faisabilité sur un système d'information commun en caractérisant le type de données concernées (Pilote : Groupe de bassin),
- mise en place d'un outil de saisie en ligne hébergé sur le Centre de Ressources Loire Nature ou système équivalent (Pilote : Groupe de bassin),
- mise en place d'une conditionnalité à la remontée des données (fiches de chantier, etc.) – (Pilote : Financeurs).

#### Réorganisation de la communication autour et au sein du dispositif d'appui

L'objectif est d'optimiser la production et l'utilisation des outils de communication :

- production et mise à disposition de cadres et de contenus reproductibles et mobilisables par les groupes territoriaux (Pilote : Groupe de bassin),
- systématisation de la remontée des outils de communication du niveau territorial vers le niveau bassin (Pilote : Groupes territoriaux et gestionnaires, Coordinateur : Groupe de bassin).

#### Appui aux gestionnaires sur certains enjeux émergents liés aux EEE

Les objectifs sont de développer le travail sur les problématiques des EEE émergentes au travers de l'amélioration de la détection précoce et l'intervention rapide pour les espèces exotiques émergentes et l'amélioration de la prise en compte de la faune exotique envahissante :

- systématisation de la détection précoce des espèces émergentes sur l'ensemble des GTT (Pilote : Groupes territoriaux, Coordinateur : Groupe de bassin)
- recherche de financements rapidement mobilisables pour mettre en œuvre des interventions en cas de détection d'espèces émergentes (Pilote : Groupes territoriaux et gestionnaires, Coordinateur : Groupe de bassin)
- collecte et diffusion des données sur les nouvelles pratiques et l'adaptation de la production d'outils aux besoins des gestionnaires (Pilote : Groupe de bassin)
- réalisation d'une cartographie de répartition des différentes structures mobilisables sur l'ensemble du bassin concernant la faune exotique envahissante (Pilote : Groupes territoriaux et gestionnaires,



Coordinateur : Groupe de bassin)

mise en place des groupes de référents de la faune exotique envahissante à l'échelle du bassin et à l'échelle territoriale (Pilote : Groupe de bassin, Groupes territoriaux et financeurs).

[1] État des connaissances de la répartition 2002-2014

## 6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

En matière de mise en œuvre des objectifs spécifiques du Programme Opérationnel Interrégional FEDER bassin de la Loire, seul l'Axe 1 présente des difficultés certaines.

Lors du Comité de suivi du 7 novembre 2016, il a été décidé de soumettre à la Commission Européenne une révision de l'Axe 1 du Programme Opérationnel Interrégional. En effet, négocié de juin 2013 à mai 2014, l'Axe 1 du PO Interrégional FEDER Loire s'est construit autour d'un double contexte réglementaire :

- la déclinaison de la Directive Inondation en droit français avec le Plan de Gestion du Risque Inondation et sa déclinaison en Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)
- la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations), définie par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, avec application au 1er janvier 2016.

La Loi NOTR du 7 août 2015 est venue reporter au 1er janvier 2018 l'échéance d'application de la compétence GEMAPI, donnant un "coup de frein" à l'engagement des collectivités (dès la fin de l'année 2014) dans l'élaboration des Stratégies locales. Ces stratégies s'élaborent très progressivement, et leurs programmes d'actions sont peu détaillés. Elles doivent être complétées par la rédaction de PAPI (Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations) dont l'élaboration plus complexe est suivie d'une instruction à l'échelle du district hydrographique puis d'une labellisation au niveau national par la Commission mixte inondation.

En conséquence, les perspectives d'engagement de l'Axe 1 du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire, dédié à la gestion du risque inondation, sont défavorables.

Il a donc été demandé à la Commission, compte-tenu de cette évolution réglementaire indépendante de l'Autorité de Gestion, la révision du cadre de performance du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire, en application de l'annexe II, point 5 du règlement UE n° 1303/2013 du 17 décembre 2013.

Le POI FEDER bassin de la Loire a fait l'objet d'une révision rendue exécutive par décision de la Commission Européenne le 25 janvier 2017 avec un effet rétro-actif pour la prise en compte des dépenses depuis le 28 novembre 2016. Cette révision correspond à la version nommée 2.1 du POI FEDER bassin de la Loire. Cette révision a notamment permis de rendre éligibles les travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

En matière d'appui aux porteurs de projets, les difficultés rencontrées sur le montage des opérations collaboratives ont été résolues par la définition d'une convention type de partenariat entre "chef de file" et

"partenaire". Ce modèle a ensuite été communiqué et expliqué aux porteurs de projets concernés. C'est un dispositif qui nécessite toutefois une rigueur administrative et de suivi plus importante et qui impacte fortement le service instructeur, dans la vérification de la fiabilité des plans de financement, mais aussi dans la prise en compte des subventions des autres cofinanceurs qui eux n'ont pas la faculté d'envisager un conventionnement sous forme d'opération collaborative.

**b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.**

Non concerné - Optionnel pour les rapports allégés

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

**8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------



**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

Non concerné

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

Non concerné

## 10.2. Plans d'action communs

### Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Non concerné

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

Non concerné

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Animer et gérer le Programme Opérationne Interrégional FEDER Bassin de la Loire
-----------------	---

--

##### 11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

##### 11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

##### 11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	1 803 586,28	20,04%
2	13 367 537,31	58,12%
<b>Total</b>	<b>15 171 123,59</b>	<b>45,97%</b>

--

##### 11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--



**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

--

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

--

**PART C REPORTING SUBMITTED IN YEAR 2019 AND FINAL IMPLEMENTATION  
REPORT (Article 50(5) of Regulation (EU) No 1303/2013)**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU  
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°  
1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

## Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------